

« Comparé de Brainerd et lui mit la corde au cou. Je ne puis exprimer ici toutes les sombres pensées qui assiégeraient en ce moment mon esprit, mais tu peux, mon cher Ascanio, aisément les comprendre, car à ma place, dans cet instant suprême, tu eusses certainement pensé comme moi.

Brainerd fut bientôt après placé sur la trappe. Alors, la foule qui l'attendait depuis si longtemps, put le contempler à son aise.

M. l'abbé Caron adressa à Brainerd quelques paroles, l'engageant à se repentir : « Dans dix minutes, lui dit-il, vous allez paraître devant votre juge, il est temps de se repentir. Brainerd, vous repentez-vous ? » Celui-ci ne répondit d'abord pas, puis ce ne furent que des blasphèmes qui sortirent de sa bouche.

« S'il y a un Dieu, dit-il, il protège l'innocent, aux dépens de l'innocence. S'il y a un juge, je le verrai bientôt.

Ces paroles nous firent frémir d'horreur. On lui demanda ensuite, s'il voulait être baptisé. Brainerd se retourna vers le docteur et lui dit :

« C'est inutile, je n'y vois aucune nécessité. Puis parlant à la foule :

« Vous allez voir un meurtre commis par la société, je suis innocent !

On lui demanda de réciter une prière. « J'en ai su une dans le temps, répondit-il, appelée la *Pater*. Si vous y tenez, je vais la dire. » Et il récita le *Pater* à haute et intelligible voix. Il semblait qu'à la dernière minute, Dieu eût touché ce criminel endurci, puisqu'il récitait, après tous ses blasphèmes, cette sublime prière enseignée par N. S. J. Christ aux apôtres. Il ne croyait pas en Dieu, mais son premier mot était : « Notre Père qui êtes aux cieux ! » et son dernier mot : « mais délirerez-vous du mal, ainsi soit-il ! »

Le shérif donna ensuite l'ordre au bourreau de couper la corde, le coup frappa, la trappe s'ouvrit, Brainerd fut lancé dans l'éternité !... N'entendant rien, nous nous avançâmes vers la fenêtre pour voir si le malheureux était mort, mais bientôt des cris rauques et étouffés sortirent de sa poitrine. Il paraît que la corde était mal serrée et Brainerd se débattait affreusement au milieu des étreintes de la mort. Ce spectacle était horrible à voir. Ne peut-on, quand on fait mourir un homme, lui épargner les souffrances ? Pendant environ 10 minutes, nous entendîmes des cris étouffés suivis de mouvements convulsifs, puis... plus rien... Brainerd était mort. La justice des hommes était satisfaite. Brainerd était devant Dieu qui, seul le jugera.

Le corps resta suspendu environ trois quarts d'heure, intervalle pendant lequel la foule demeura silencieuse spectatrice. Le shérif nous annonça qu'il n'y aurait pas d'autopsie, vu la promesse qu'il en avait faite à Brainerd.

Après cette terrible exécution, je rentrai chez moi, et c'est de là mon cher Ascanio, que je t'écris.

Avant de terminer ma lettre, je ne puis m'empêcher de te dire que mon opinion intime est que Brainerd était fou et qu'il eût mieux valu guérir cet homme, puis le toucher et faire entrer dans son cœur des sentiments de repentir que de l'envoyer paraître devant Dieu dans des dispositions telles que celles

qu'il a manifestées jusqu'au dernier moment. Mais la loi, me diras-tu. — La loi ! elle devrait abolir la peine de mort.

Tout à toi,

NEMO.

EUROPE.

Nos lecteurs le savent actuellement, la nouvelle d'une grande victoire remportée sur les bords du Volturne par Garibaldi sur les troupes napolitaines a été complètement confirmée. Trois mille Napolitains morts ou blessés sur le champ de bataille, cinq mille tombés prisonniers entre les mains de Garibaldi, tel a été le résultat de cette grande bataille qui rappelle celles que gagnait autrefois le grand Napoléon sur les Russes ou les Autrichiens.

Gaète et Capoue sont les deux places où résistent encore les fidèles de la monarchie napolitaine résistants aux tendances insurrectionnelles du peuple. Garibaldi devait donc assiéger Capoue assitôt la bataille de Volturne terminée.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de publier d'autres nouvelles apportées par l'Asia qui a quitté Liverpool le 13 et est arrivé lundi après-midi à New-York. Le manque d'espace nous interdisant aujourd'hui toute espèce de commentaires, nous ne ferons que de donner le résumé des nouvelles.

Le *Constitutionnel* a publié un article semi-officiel par lequel il se plaint de la Sardaigne et considère qu'un Congrès est le seul moyen d'arranger les affaires. (Encore un Congrès, il avortera sans doute comme le fameux qui devait avoir lieu au commencement de cette année. — Réd. *Omnibus*.)

Le bombardement de Capoue a commencé le 9. Les Garibaldiens ont gagné de nouvelles positions et les hostilités ont été suspendues pendant 24 heures pour enterrer les morts. Elles ont recommencé le 10 et continué pendant toute la journée du 11.

Le bruit courait que Garibaldi avait été blessé à la bataille du Volturne.

Il avait paru un décret fixant au 21 le vote au suffrage universel pour l'union de l'Italie sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

La chambre des députés Sarde a adopté un ordre du jour rendant hommage à Garibaldi. Elle a aussi adopté le projet de loi pour l'annexion par une majorité de 290 voix contre 6. M. de Cavour avait fait, avant le vote, un discours par lequel il définissait sa politique. Il est pour l'union, a-t-il dit et désire que Rome soit la capitale de l'Italie et propose de menacer Venise.

Paris, samedi. — La *Presse* dit que toutes les grandes puissances, excepté l'Angleterre, ont notifié au cabinet de Turin qu'elle ne reconnaissait pas le blocus de Gaète.

La *Patrie* dit que Victor-Emmanuel est entré à Naples le 17 octobre.

NOUVELLES A LA MAIN.

Un monsieur, que la discrétion nous empêche de nommer, traitait, il y a quelques semaines, avec un maquignon pour l'achat d'un cheval.

Comme il demandait au propriétaire de la bête, si elle se portait bien :

« Elle n'est peut-être pas de la première

élegance, lui répondit celui-ci, mais je peux vous répondre d'une chose, c'est qu'elle boit (boîte) et mange bien. »

N. B. — L'animal était fourbu.

Un jeune homme, frappé des talents, de la sagesse et de la grâce d'une jeune fille de Québec, lui a dit-on, écrit, la lettre suivante :

« Mademoiselle,

« On dit que vous êtes sage ; je le crois : je vous exhorte à l'être toujours. Le contrat que je vous envoie vous assure vingt-cinq louis par mois, tant que cette fantaisie vous durera. Si par hasard, elle venait à vous passer, je vous en donnerai le double, et vous demande la préférence. »

Je lisais hier un article du rédacteur du *Pays* à un allemand qui connaît et parle fort bien le français.

« Je ne connais pas cette langue, mo dit-il après les premières phrases, veuillez être assez bon pour me traduire l'article en français.

Une femme sans doute avide d'émotions s'était rendue, comme beaucoup d'autres, devant la prison de Trois-Rivières, pour voir le supplice de Brainerd.

Comme le condamné tardait à paraître : « Qu'attend-on ? s'écria-t-elle. Est-il permis de faire poser comme ça les spectateurs et de les laisser des heures entières à la pluie ! »

Comment trouvez-vous cette impatience ? Et dire que cette personne si pressée de voir pendre un homme était une femme ! nous l'avons vu, mais nous le croyons pas.

« J'ai trois matelas à mon lit, disait dernièrement une certaine demoiselle à un jeune homme de sa connaissance.

« Peste ! fit le jeune homme, je m'accommoderais bien de votre lit, moi... ça me ferait trois matelas et une paillasse ! »

« Halte-là ! j'ai gardé le plus beau pour la fin. La *Guêpe* tombe encore aujourd'hui sous ma griffe pour être étreinte. Eh ! ma foi, elle le mérite bien.

Dans son numéro de mardi dernier, on lit en grosses capitales ce titre : *Fait divers*. Je n'en pouvais d'abord croire mes yeux, et je crus naturellement à une faute de typographie, mais bientôt après je me rendis très bien compte de cette grossière faute. Le rédacteur n'ayant qu'une nouvelle à mettre sous la rubrique traditionnelle *Faits divers*, s'était dit : il faut que je mette, puisqu'il n'y a qu'un fait, le mot *divers* au singulier. De là vint qu'il fit *DIVER* !

*DIVER*, singulier de *divers*, par la raison que la grammaire dit que le pluriel des substantifs se forme ordinairement en ajoutant une s au singulier ! Mais il n'y a pas de règle sans exception, et la réciproque de la règle générale n'est pas toujours vraie ; il ne suffit pas de retrancher une s au pluriel pour avoir le singulier. Vous en avez la preuve.

Pluriel : *divers*. Singulier : *diver* ! M. de la *Guêpe*, à ce compte-là vous devez dire : le singulier de *plusieurs* est *plusteur* ! De cette façon vous serez logique avec vous-même.